



<http://www.ambafrance-am.org>



[https://twitter.com/ambafr\\_armenie](https://twitter.com/ambafr_armenie)



Service de Presse

## Revue de la presse arménienne du 10 septembre 2019

**Absence de bases légales pour l'interdiction de l'exploitation minière** / La question d'Amulsar reste au centre des préoccupations de la société arménienne. Une réunion à ce sujet, présidée par le Premier ministre Nikol Pashinian, à laquelle ont pris part les dirigeants des institutions concernées, les membres du Cabinet du Premier ministre et les hauts représentants des sociétés « Lydian International » et « Lydian Armenia », s'est tenue le 7 septembre dernier.

Dans une vidéo diffusée en direct via sa page Facebook le 9 septembre 2019, le chef du gouvernement arménien a estimé qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de base légale pour interdire l'exploitation minière. Il a par ailleurs appelé les habitants de la ville de Jermuk à libérer le chemin menant à la mine bloquée depuis plus d'un an, tout en assurant qu'en cas d'infractions ou de non-respect des normes de sécurité et environnementales par Lydian, les activités de la société seront immédiatement suspendues. S'agissant de la question d'Amulsar, Lilit Makunts, chef du groupe « Mon pas », a déclaré hier à l'Assemblée nationale que les membres du groupe partagent entièrement la prise de position du Premier ministre.

Dans son éditorial, le quotidien *Aravot* fait remarquer que le chef du gouvernement, qui tient beaucoup au soutien de la majorité de la population, devrait probablement être dans une situation compliquée et avoir de bonnes raisons pour faire une déclaration susceptible de nuire à sa côte de popularité.

### **La décision de la Cour constitutionnelle ne prévoit pas de base légale pour la libération de Kotcharian** /

Dans une information diffusée le 9 septembre 2019 par son service de communication, le Parquet général considère qu'en vertu de la décision en date du 4 septembre 2019 de la Cour constitutionnelle, il n'y a pas de base légale pour la cessation des poursuites judiciaires engagées à l'encontre du deuxième Président d'Arménie Robert Kotcharian, non plus pour sa remise en liberté. Le communiqué précise que « *les charges avancées contre Robert Kotcharian répondent à la demande obligatoire préalable et complémentaire de légalité. Les accusations avancées à son encontre n'affectent pas son immunité fonctionnelle, c'est-à-dire que les actions pour lesquelles il est incriminé ne peuvent pas être considérées comme découlant de son statut* ».

### **Elections des collectivités locales au Haut-Karabakh** /

Les élections des collectivités locales (17<sup>èmes</sup> dans l'histoire du pays), impliquant environ 400 observateurs, se sont déroulées le 8 septembre dernier dans les 227 bureaux de vote du Haut-Karabakh. Rappelons que les premières élections de la « République » autoproclamée ont eu lieu en 1998 et que la loi en vigueur relative aux élections des collectivités locales a été adoptée en 2008, prévoyant un mandat de 5 ans pour les élus. Selon les estimations de dimanche à 20h00, la participation aux élections s'élève à 67 342 personnes sur un total de 103 000, soit 65,5% d'électeurs. Les missions d'observation ont qualifié les élections de libres et transparentes, sans révéler de cas de graves irrégularités. Davit Sarkissian, directeur et fondateur de « Consult Finance Group », président de la fédération de kick-boxing du Haut-Karabakh, est élu nouveau « Maire » de la ville de Stepanakert. Le Premier ministre arménien Nikol Pashinian a adressé un message de félicitations au peuple du Haut-Karabakh à l'occasion de la tenue des élections locales qui seront suivies par des élections présidentielles et législatives.

### **Le mois de juillet marqué par une hausse des prix de 1,7%** /

Le marché de la consommation a connu une recrudescence des prix de 1,7% en juillet 2019 par rapport à la même période en 2018. Cette augmentation s'élève à 2,8% quant aux produits alimentaires et aux boissons non-alcoolisées. Ont notamment augmenté le prix du pain (5,5%), des œufs (38,8%), de la viande (3,1%), de la volaille (13,6%), des légumes (11,7%). En

revanche, le prix des pommes a baissé de 29,4%. Les prix des boissons alcoolisées et du tabac ont crû de 4,1% et ceux des produits vestimentaires de 6,2%. Dans les domaines de la santé publique et des transports une hausse respectivement de 1,7% et de 1,1% est enregistrée. Les secteurs des communications et des loisirs ont connu une baisse respectivement de 0,5% et de 1,3%. Dans le domaine de l'éducation, cette montée est estimée à 1,4% et dans celui de l'hôtellerie et de la restauration à 1,1%. En règle générale, une majoration des prix de 0,3 des produits et services divers a été constatée.

**Croissance du commerce extérieur** / Par rapport à la même période de l'année précédente, le chiffre du commerce extérieur de l'Arménie pour la période janvier-juillet 2019 a augmenté de 2,3%, dont 3% le volume des exportations et 1,9% celui des importations. Il est à noter que la part principale du commerce extérieur, à savoir 30,9%, revient aux pays de la CEI, dont 27,5% à la Russie. Le chiffre du commerce extérieur avec les pays de l'UE constitue 21,8% de l'ensemble du commerce extérieur de l'Arménie. Une part importante est réservée à la Chine (11,9%) et à la Suisse (6,4%).

**Pas de défilé militaire prévu le 21 septembre 2019** / « Cette année il n'y aura pas défilé militaire », apprend-on du service de communication du Ministère de la Défense de la République d'Arménie. Il est à noter que les manifestations à l'occasion du 28<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance de l'Arménie auront principalement lieu à Gumri. Dans le cadre des festivités sont prévus différents concerts, projections de films, événements pour enfants, discussions publiques, expositions photo, un concert gala etc.

**Rédaction : Sona Nassibian**

*Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage-2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.*

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.